multid.ca

Guide de facturation

Spécialiste Endocrinologie

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		

Suppléments			
Patient insulino-dépendant type I - moins de 18 ans		Ne peut être facturés avec les actes codés 00345 et 20130 le même jour	4 / patient / médecin / année civile
Patient insulino-dépendant type I - 18 ans et plus			4 / patient / médecin / année civile
Patient NON insulino-dépendant type II			
Tumeur endocrinienne		À l'exception des nodules thyroïdiens bénins ou indéterminés	4 / patient / médecin / année civile
Évaluation d'une maladie thyroïdienne		Inclus la biopsie à l'aiguille fine	4 / patient / médecin / année civile
Supplément de durée		le soin d'un patient porteur d'une pathologie dont le diagnostic ou le traitement est complexe et nécessite une visite d'une durée inhabituelle	Inscrire l'heure de début et de fin de la visite

Visites									
Visite Principale		09127	09162	09150	09150	09162	09162	09150	
Patient insulino-dépendant type I - moins de 18 ans		15411	15422				15422		
Patient insulino-dépendant type I - 18 ans et plus		15412	15423				15423		
Patient NON insulino-dépendant type II		16028	16030				16030		
Tumeur endocrinienne		15413	15425	15418		15418	15425	15418	
Évaluation maladie thyroïdienne			15424	15417		15417		15417	
Supplément de durée		09137	09078	09080		09080	09078	09080	
Visite principale subséquente				09060	09296	09060			
Supplément de durée				09080		09080			
Consultation		09165	09170	09160	09176	09160	09170	09160	Inscrire le MD référent

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	0xxx1	0xxx3	0xxx4	0xxx6	0xxx7		
Patient insulino-dépendant type I - moins de 18 ans		15414	15426				15426		
Patient insulino-dépendant type I - 18 ans et plus		15415	15427				15427		
Patient NON insulino-dépendant type II		16029	16031				16031		
Tumeur endocrinienne		15416	15429	15420		15420	15429	15420	
Évaluation maladie thyroïdienne			15428	15419		15419	15428	15419	
Médecine de jour - moins de 18 ans			15430				15430		1 / patient / jour
Suivi clinique - moins de 18 ans			15710				15710		1 / patient / MD / semaine 15 / MD / semaine
Suivie clinique - 18 ans et plus			15711				15711		1 / patient / MD / semaine 15 / MD / semaine
Visite de transfert				09094		09094		09094	
Supplément de durée			09078	09080		09080	09078	09080	
Visite de contrôle		09129	09164*	09152*	09148*	09152*	09164*	09152*	
Tournée des malades				09161		09161		09161	
Suivi greffe ou chimio - moins de 18 ans				15241		15241		15241	1 / MD / jour
Visite de départ				00024		00024		00024	
Soins ultra-spécialisés en endocrinologie de reproduction									
Visite principale			09064						
Visite de suivi			09065						

Légende

*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Établissement	Cabinet

Épreuves effectuées par un médecin endocrinologue			
Mise en place d'une pompe pulsatile au LHRH	00121	00121	dans l'hypogonadisme d'origine hypothalamique, incluant les visites des premières 48 heures, l'enseignement, le changement de cathéter et son exérèse
Initiation et vérification de traitement	20132	20132	par une substance hormonale ou peptidique autre que l'insuline administrée par voie parentérale. sauf la voie transdermique max 1 / patient / MD / année civile
Diabétothérapie - Enseignement			
Amorce de l'insulinothérapie	09370*	09370	Max 1 / patient / 12 mois
Diabétothérapie - Insulinothérapie			
Perfusion continue d'insuline	09316*		Max 1/ patient / par période de sept (7) jours, par hospitalisation
Initiation ou vérification: diabète type I	00343*	00343	Max 4 / patient / MD / année civile
Initiation ou vérification: autre que type I	20534*	20534	Max 4 / patient / MD / année civile
Installation - suivi annuel - pompe et cathéter	00345*	00345	Max 1 / patient / année civile
Suivi - Analyse et ajustement de pompe	20130*	20130	Max 1 / trimestre / patient / MD Max 3 / année civile

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - RÉMUNÉRATION À L'ACTE

Règle d'application et de plafonnement

Règle d'application no 33

...la rémunération des services médicaux suivants est comprise dans les honoraires de visite ou de prestation de soins principale :
- Enseignement de l'amorce de l'insulinothérapie à un patient
- Perfusion continue d'insuline

ONGLET A – PRÉAMBULE GÉNÉRAL

Règle 5 - Visites

…

Règle 8 - Procédures diagnostics et thérapeutiques

...les services médicaux « Initiation et vérification d'un traitement par une substance hormonale ou peptidique autre que...

ONGLET B – TARIFICATION DES VISITES

ENDOCRINOLOGIE

ONGLET C – PROCÉDÉ DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Diabétothérapie

Épreuves effectuées par un médecin endocrinologue

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - BROCHURE no 1

ANNEXE 11. A - LETTRES D'ENTENTE NUMÉROTÉES

LETTRE D'ENTENTE no 110 - CONCERNANT LA PARTICIPATION DES MÉDECINS SPÉCIALISTES EN ENDOCRINOLOGIE AUX TESTS DE DOSAGES HORMONAUX

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - BROCHURE no 5

ANNEXE 38 - RÉMUNÉRATION MIXTE

2.0 TABLEAUX ENDOCRINOLOGIE

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin de ce qui compte et qui vous donne la possibilité de vous concentrer sur vos priorités.

- Facturation médicale
- Comptabilité
- Impôt et fiscalité
- Planification stratégique

Montréal . Québec . Laval . Brossard

1 800 363.3068
multid.ca

MULTI D MD

multid.ca

Guide de facturation

Tableau résumé
Mixte, TH et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Rémunération mixte

RAMQ	Description		Plage horaire		Per diem	
65030	Activités cliniques sans encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine	Mixte	AM	7h - 12h	½	Actes à taux réduit
65056	Activités cliniques avec encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine		PM	12h - 17h	½	
65032	Travail en équipe multidisciplinaire		½ per diem: 3,5 h/jour 372 $ minimum payé			
65020	Participation à des comités, aux réunions de service, de département ou du CMDP		1 per diem: 7 h/jour 744 $ minimum payé			
65021	Activités comme chef de département ou de service		**Maximum de 10h/jour: 5h (AM) et 5h (PM)**			
65019	Activités à titre de responsable de programme clinique	Hors-Mixte	SO	17h - 21h	-	Actes à plein tarif
65022	Cours ou exposés dispensés aux médecins résidents et aux étudiants en médecine à l'exception des cours répertoriés par l'Université		S+	21h - 00h	-	
65150	Activités de témoignage		NU	00h - 7h	-	
65151	Activités d'évaluation médico-légale					

Réunion multidisciplinaire

RAMQ	Description	$
15405	Réunion clinique multidisciplinaire, minimum 60 minutes continues	211
15406	Supplément, par période additionnelle complète de 15 minutes (maximum 3 par réunion)	52.75
La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minutes continues, à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.		
Maximum de 40h/année civile, par médecin.		

Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)

	Plage horaire		RAMQ	$	Université	Lieu
Résident(s) seulement	AM	7h - 12h	19700	95	U. Laval	50013
	PM	12h - 17h	19701	95	U. de Montréal	50023
Au moins un externe	AM	7h - 12h	19702	127	U. McGill	50033
	PM	12h - 17h	19703	127	U. de Sherbrooke	50043
Moniteur(s) clinique(s) seulement	AM	7h - 12h	19762	95	Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.	
	PM	12h - 17h	19763	95		

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)					
250 XXX	**Rémunération à l'acte**	XXX **214**	De gestion du bloc opératoire		
251 XXX	**Rémunération mixte**	XXX **215**	De gestion en endoscopie	XXX **242**	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX **174**	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX **216**	De l'approche adaptée: chutes, délirium, etc.	XXX **243**	Sur désastre et plan de contingence
XXX **175**	D'examen des titres	XXX **217**	De l'éthique clinique	XXX **244**	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX **176**	De discipline	XXX **218**	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX **245**	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX **177**	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX **219**	De la prévention et de la gestion des risques	XXX **246**	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX **178**	De gestion de risques	XXX **220**	De médecine transfusionnelle	XXX **247**	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX **179**	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX **221**	De radioprotection	XXX **248**	Autres
XXX **180**	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **222**	De réanimation	XXX **274**	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX **181**	De résidents	XXX **223**	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	**Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :**	
XXX **182**	De révision	XXX **224**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **192**	Digestif bas
XXX **183**	De sélection (pour recommander DG)	XXX **225**	De traumatologie	XXX **193**	Digestif haut
XXX **184**	De vérification du C.A.	XXX **226**	Des accidents/incidents	XXX **194**	Glandes surrénales
XXX **185**	Des usagers	XXX **227**	Des approches collaboratives	XXX **195**	Greffe cellules souches
XXX **186**	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **228**	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX **196**	Gynécologie
XXX **187**	D'attribution des bourses	XXX **229**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **197**	Hémato
XXX **188**	À la gestion des lits	XXX **230**	Des plaintes	XXX **198**	Hépato-biliaire
XXX **189**	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX **231**	Des technologies de l'information	XXX **199**	Musculo-squelettique
XXX **190**	D'admission et séjour	XXX **232**	Du contrôle et de prévention des infections	XXX **200**	Neuro
XXX **191**	D'amélioration continue de la qualité	XXX **233**	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX **201**	Oculaire
XXX **275**	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX **234**	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX **202**	Peau
XXX **209**	De dév. et suivi des ordonnances collectives	XXX **235**	De morbidité/mortalité	XXX **203**	Poumon
XXX **210**	De dossiers/archives			XXX **204**	Sein
XXX **211**	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX **237**	Comité pour le dév. de protocole de soins et des procédures	XXX **205**	Système digestif
XXX **212**	De gestion de la douleur chronique	XXX **238**	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX **206**	Tête et cou
XXX **213**	De gestion des soins intensifs: admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX **239**	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX **207**	Thyroïde
XXX **170**	De gestion des soins palliatifs	XXX **240**	Pour les victimes de brûlures graves	XXX **208**	Uro-génitaux

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire			
Réunions		**Activités d'enseignement**	
250 XXX	**Rémunération à l'acte**	**252** XXX	**Rémunération à l'acte**
251 XXX	**Rémunération mixte**	**253** XXX	**Rémunération mixte**
XXX **171**	Réunions de département (max. 20h/année)	XXX **249**	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX **172**	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)	XXX **250**	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
XXX **173**	Réunions de services (max. 20h/année)	XXX **251**	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
		XXX **252**	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.

**Activités médico-administratives:

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.